



**AN 2024
24-009**

République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille VINGT-QUATRE, le 7 février à vingt heures, **le Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, à la mairie au 1 avenue de la Division Leclerc, sous la présidence de M. Gilles LÉCOLE, Maire d'Aubergenville,

Présents :

M. Gilles LÉCOLE, Mme Virginie MEUNIER, M. Didier JAHIER, Mme Fabienne PAULIN, M. Thierry RIHOUEY, Mme Sylvia PADIOU, M. Dimitri MENDY, Mme Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA, M. Carlos SOARES, Mme Agnès CHEVALIER, M. Joël DANIEL, M. André GODINEAU, Mme Faïza BOUJAOUANE-EL ALAMI, M. Ali HADIK, Mme Elodie MACHADO, M. Mario MANCUSO, Mme Peggy FRANÇOIS, Mme Myriam DARGENT, Mme Nathalie COLAS, M. Thierry MONTANGERAND, M. Jean-Yves SAUVÉ, M. Guillaume BASSET, Mme Denise AMBLARD, M. Philippe GOMMARD

Absents ayant donné procuration :

Mme Laurence DENAND, procuration à M. Didier JAHIER
Mme Sophie PRIMAS, procuration à M. J Joël DANIEL,
M. Olivier CATTELAÏN, procuration à Mme Virginie MEUNIER
Mme Florence VARIN, procuration à M. Carlos SOARES
M. Lionel LECLER, procuration à Mme Faïza BOUJAOUANE-EL ALAMI,
M. Edward DANGELOT, procuration à Mme Nathalie COLAS
Mme Nadette PRUVOST, procuration à M. Thierry MONTANGERAND
Mme Véronique WERNLÉ-LIORZOU, procuration à M. Guillaume BASSET
M. Philippe GARCIA, procuration à Mme Denise AMBLARD

Mme Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

Mme Véronique WERNLÉ-LIORZOU, élu intéressé à l'affaire, ne prend pas part aux débats ni au vote

DATE DE LA CONVOCATION :

31/01/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	23
Votants	32

DATE D’AFFICHAGE :

31/01/2024

OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2024 - SUBVENTION À LA CHAM ACADEMIA

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la demande de subvention présentée par la CHAM ACADEMIA,

REÇU EN PREFECTURE

le 13/02/2024

Application agréée E-legalite.com

Considérant que les associations locales accomplissent des missions d'intérêt général et présentent en cela un intérêt pour l'ensemble des habitants de la Commune,

Considérant qu'à ce titre, les associations locales oeuvrant dans le domaine social, culturel ou sportif peuvent, en tant qu'organisme à but non lucratif, recevoir des aides financières de la Commune,

Considérant les besoins spécifiques de certaines associations, l'intensité de leur action sur le territoire communal, leur situation financière particulière et la qualité de leur programme d'activité prévisionnel pour 2024,

Considérant l'avis favorable et unanime de la commission des Finances du 1^{er} février 2024,

Ayant entendu l'exposé de M. Thierry RIHOUEY, Adjoint au maire délégué aux Finances,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (32 voix Pour, 1 élu ne prenant pas part au vote),

- **ARTICLE 1 : DÉCIDE** le versement d'une subvention de fonctionnement sur l'exercice 2024 de 1 000 € au profit de la CHAM ACADEMIA,
- **ARTICLE 2 : DIT** que les crédits correspondants seront inscrits sur la nature 65748, chapitre 65 du budget principal 2024,
- **ARTICLE 3 : INDIQUE** que le tableau des subventions sera publié en annexe du Budget Primitif 2024, conformément aux dispositions de la loi n°92-125 du 6 février 1992,
- **ARTICLE 4 : CONFIRME** que la présente délibération sera adressée à :
 - Monsieur le Sous-préfet de Mantes-la-Jolie,
 - Madame le Comptable public.
 -

Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre



Sylvia PADIOU,
Secrétaire de séance

Gilles LÉCOLE,
Maire d'Aubergenville



AUBERGENVILLE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte transmis à
M. le Sous-préfet le 13/02/2024

Et publié le 13/02/2024



Gilles LÉCOLE,
Maire d'Aubergenville

REÇU EN PREFECTURE
le 13/02/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-078-2178 00291-2024 0207-DEL24_009-D